Bruxelles Santé Info
www.bruxellessante.org
n°41

COVID-19

La santé, une affaire physique, sociale, financière…

Avec la crise sanitaire, de nombreuses personnes se retrouvent dans une situation difficile. Que ce soit à cause de leur état de santé, de leur situation financière ou du manque de contacts avec leur entourage. Quelle que soit la situation, des aides existent.

Aides sociales du CPAS

Les CPAS accordent des aides sous certaines conditions. Si vous avez besoin d'une aide financière, alimentaire, d'une aide médicale urgente (AMU) ou si vous avez besoin d'aide dans la gestion de vos dettes, n'hésitez pas à **contacter le CPAS de la commune de votre domicile**.

Contacts utiles :
- *Numéro vert gratuit d'urgence sociale : 0800/35 243. Pour toute personne vivant en Région bruxelloise et nécessitant une aide sociale urgente (alimentation, logement, dettes, chômage, situation professionnelle ou familiale ou isolement).*
- *Service de médiation de dettes : 02/217 88 05, info@mediationdedettes.be, http://www.mediationdedettes.be/*

Intervention majorée pour les personnes à faible revenu

L'intervention majorée est accordée aux personnes à faible revenu et leur famille. **Ce système permet** à ces personnes **de payer moins de frais de soins de santé, d'électricité et de gaz**.
Pour en bénéficier, la demande doit être introduite à la mutuelle qui examine la situation et les revenus. **Pour en savoir plus, contactez votre mutuelle.**

Indemnité incapacité de travail COVID-19

Certaines personnes salariées, reconnues en incapacité de travail depuis le 1er mars 2020, peuvent bénéficier d'une indemnité supplémentaire. Cette indemnité est calculée en fonction de la durée de l'incapacité de travail, de la situation familiale et du salaire. **Contactez votre mutuelle pour plus d'informations.**

La vaccination : pourquoi ?

La vaccination, une affaire individuelle et collective

La Covid-19 est une maladie infectieuse très contagieuse. Elle peut avoir des conséquences graves et à long terme sur la santé. La vaccination est une mesure de prévention. Elle permet de se protéger et de protéger les autres. Grâce à l'activation d'anticorps dans le système immunitaire lors de la vaccination, on a moins de risques de tomber malade ou de transmettre le virus à d'autres personnes.

Si au moins 70 % de la population est vaccinée, le virus ne parviendra plus à se transmettre aussi facilement, protégeant les personnes les plus fragiles ou exposées à la maladie. C'est ce qu'on appelle l'immunité collective.

*La vaccination contre la Covid-19 est totalement **gratuite** et se fait uniquement sur base **volontaire**. **Vous avez le droit de choisir de vous faire vacciner ou pas.***

Le vaccin combiné aux gestes barrières pour casser la chaîne de transmission

Afin de limiter la propagation du virus, d'éviter la saturation des hôpitaux et favoriser la reprise d'activités collectives, il est important de rester prudent et continuer à respecter les gestes barrières même si on a été vacciné.

Portez un masque, respectez la distanciation physique de 1,5m, isolez-vous si vous avez des symptômes, si vous avez été en contact avec une personne malade ou si vous avez été testé positif. Lavez-vous les mains régulièrement à l'eau et au savon, éternuez dans le pli de votre coude ou dans un mouchoir en papier, utilisez des mouchoirs en papier jetables, évitez de toucher les surfaces, aérez les pièces.

Pourquoi me faire vacciner si je ne suis pas à risque ?

Quand je me vaccine, même si je ne suis pas à risque, mon acte de vaccination bénéficie à toute la société. Mes voisins, ma famille, mes proches… sont ainsi protégés. Je participe ainsi à l'immunité collective.

Le vaccin contre la Covid-19 est-il vraiment efficace ?

Oui, même si le taux de protection du vaccin varie. Si le vaccin est efficace à 90 %, sur 100 personnes vaccinées, 90 seront protégées. Si le vaccin est efficace à 75 %, sur 100 personnes vaccinées, 75 seront protégées. Il est donc important qu'un maximum de personnes se fassent vacciner.

*Certains vaccins sont à injection de deux doses et d'autres à injection d'une seule dose. **Pour que le vaccin à deux doses soit efficace, l'injection de la deuxième dose est indispensable.***

Le vaccin contre la Covid-19 est-il sûr ?

Comme tous les médicaments, le vaccin peut provoquer des effets indésirables. Il est normal de ressentir certains effets secondaires tels que de la fatigue, des courbatures ou de la fièvre. Ceux-ci disparaissent après quelques jours.

Des effets secondaires après la prise du vaccin ? Signalez-les à votre médecin et/ou à l'agence fédérale des médicaments et de produits de santé (AFMPS) via ce lien www.notifieruneffetindesirable.be

Bruxelles Santé Info
www.bruxellessante.org
n°41

La vaccination en pratique

Je souhaite me faire vacciner, que dois-je faire ?

Toutes les personnes de plus de 18 ans résidant en Belgique recevront une invitation pour se faire vacciner. Il y a plusieurs phases dans la campagne de vaccination : cela débute par les personnes les plus à risques (personnel de soins, personnes âgées, personnes vivant en collectivités, personnes fragilisées par d'autres problèmes de santé) pour terminer par les personnes les moins à risques, en fonction des groupes cibles.

A Bruxelles, dès que ce sera votre tour, vous recevrez une invitation pour vous faire vacciner. Cependant, dès que c'est le tour de votre groupe cible de se faire vacciner, vous pourrez déjà prendre votre rendez-vous ! Pour savoir si c'est le tour de votre groupe cible, surfez sur coronavirus.brussels.

Prenez rendez-vous via le Call Center 02/214 19 19, **disponible en semaine entre 9h et 17h30 et le week-end entre 10h et 17h30**, ou sur le site vaccincovid.brussels. Pour cela, vous avez besoin de votre numéro de registre national, ou un numéro BIS si vous n'avez pas de n° de registre national. Pas de numéro BIS ? Demandez-en un à votre médecin.

Pour toute question générale sur la vaccination : **0800/14 689**

Des moyens de transport gratuits vers les centres de vaccination sont mis à votre disposition

- *Réservez des tickets STIB gratuits aller-retour via https://cloud.info.stib-mivb.brussels/vaccination*
- *Si vous êtes client Taxibus, commandez votre Taxibus gratuit au 02/515 23 65*
- *Si vous êtes une personne à mobilité réduite, commandez votre transport auprès de votre mutuelle. Voir les conditions avec la mutuelle.*
- *Certaines communes offrent également des solutions de transport, renseignez-vous auprès de votre commune, par téléphone, via son journal ou sa page Facebook.*

Puis-je me rendre directement dans un centre de vaccination sans un rendez-vous ?

Non ! Pour garantir la sécurité de tous, n'allez pas dans un centre de vaccination si :

- Vous n'avez pas reçu votre invitation et fixé votre rendez-vous au préalable.
- Vous êtes malade (présentez de la fièvre, toux, fatigue...).

Puis-je modifier mon heure de rendez-vous ?

Oui, vous pouvez modifier votre rendez-vous sur vaccincovid.brussels

Attention aux fausses invitations !
*Vous recevrez **toujours** une **invitation personnelle**, par la **poste, expédiée par les autorités bruxelloises**. **Les vaccins sont gratuits. Ne renseignez jamais des informations bancaires.***

Puis-je choisir mon centre de vaccination ?

Au moment de votre prise de rendez-vous, par téléphone ou sur le site vaccincovid.brussels, le choix du centre est possible. Vous pourrez choisir entre les centres qui seront ouverts à ce moment-là en fonction des phases de vaccination et de la disponibilité des vaccins. Une fois le choix effectué, il ne sera plus possible de changer.

Les vaccins proposés par les différents centres de vaccination sont, pour le moment, ceux de Pfizer/BioNTech, de Moderna et d'AstraZeneca. Ils ont tous été validés par l'Agence européenne de médicaments (EMA) et ils ont donc tous subi les mêmes tests avant leur mise à disposition.

Je suis en séjour irrégulier en Belgique / Je n'ai pas de domicile fixe, quand et comment puis-je me faire vacciner ?

En Région bruxelloise, les protocoles de vaccination pour les personnes sans papier et/ou sans domicile fixe sont encore en cours d'élaboration. L'idée actuelle est de contacter ces personnes via les équipes de terrain et de leur proposer un vaccin à une seule dose.

Bruxelles Info Santé
www.bruxellessante.org
n°41

En parler et faire entendre sa voix

Le service d'aide en milieu ouvert de Bruxelles (AMO Bruxelles) lance la campagne « Chaque vie compte, fais aussi entendre ta voix ». Une campagne faite par les jeunes pour les jeunes.

Le but ? Ouvrir des espaces de parole dans la rue et sur les réseaux sociaux pour parler sur la Covid-19 et ses effets. Cette campagne vise aussi à créer des liens entre les personnes en situation de pauvreté, de sans-abrisme, sans papiers, réfugiés… mais aussi avec les acteurs sociaux et politiques tels les AMO de Bruxelles.

Les paroles récoltées sont diffusées sur les réseaux sociaux pour que les réalités vécues soient rendues visibles et mieux prises en compte dans la sphère sociale.

Envie d'en savoir plus et faire entendre ta voix ? Surfez sur : http://chaque-vie-compte.be/

Des questions concernant la Covid-19, ses vaccins et les centres de vaccination ? Surfez sur des sites fiables

- Le site du gouvernement fédéral belge : www.info-coronavirus.be/fr/vaccination/
- Le site des autorités bruxelloises : https://coronavirus.brussels/faq-vaccination-covid/
- Le site de Question Santé réalisé en collaboration avec l'ONE, la COCOF et la Région wallonne (AViQ) : www.vaccination-info.be

Bruxelles Santé Info est une réalisation de Question Santé asbl
Avec le soutien de la Commission communautaire française Francophones Bruxelles

Avril 2021. Editeur responsable : Olivier Balzat, rue du Viaduc 72, 1050 Bruxelles. Numéro de dépôt D/2021/3543/3. Graphisme et illustration : Quentin Van Gijsel pour www.contrecourant.be